

Extrait du registre foncier Bien-fonds Vallorbe / 1108

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

**Etat descriptif de l'immeuble**

Commune politique	5764 Vallorbe	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	1108	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH 52932 58345 33	
Surface	3'219 m ² , numérique	
Mutation	01.07.2020 006-2020/6261/0 Mensuration	
Autre(s) plan(s):		
No plan:	26	
Désignation de la situation	Route de Premier 18 Sur les Chives	
Couverture du sol	Bâtiment(s), 146 m ² Accès, place privée, 165 m ² Forêt, 803 m ² Champ, pré, pâturage, 2'105 m ²	
Bâtiments/Constructions	Habitation, N° d'assurance: 844, 146 m ²	
Mention de la mensuration officielle	autre remarque MO, *Mens. en cours	
Observation		
Feuillet de dépendance		
Estimation fiscale	310'000.00	2016 (04.02.2016)

Propriété**Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)**

30.04.2019 006-2019/4324/0	Faillite succession répudiée de Andrey Yves ID.006-2019/002474
25.11.2021 006-2021/13612/0	Faillite succession répudiée de Andrey Vivianne ID.006-2022/000246

Servitudes

28.02.1903 013-149599	(CD) Canalisation(s) d'égouts ID.013-2009/000507 CD B-F Vallorbe 5764/1105 CD B-F Vallorbe 5764/1107 DI B-F Vallorbe 5764/1307 CD B-F Vallorbe 5764/1333 CD B-F Vallorbe 5764/1374 CD B-F Vallorbe 5764/1375 CD B-F Vallorbe 5764/1376 CD B-F Vallorbe 5764/1377 CD B-F Vallorbe 5764/1378 CD B-F Vallorbe 5764/1379 CD B-F Vallorbe 5764/1380 CD B-F Vallorbe 5764/1381 CD B-F Vallorbe 5764/1382 DI B-F Vallorbe 5764/1383 DI B-F Vallorbe 5764/1415 CD B-F Vallorbe 5764/1716
28.02.1903 013-149599	(D) Canalisation(s) d'égouts ID.013-2009/000507 à charge de B-F Vallorbe 5764/1028 à charge de B-F Vallorbe 5764/1178
15.07.1938 013-154784	(C) Superficie ID.013-2010/000855 en faveur de Confédération Suisse, département militaire fédéral, Berne
22.07.1944 013-154773	(C) Passage à pied ID.013-2010/000888 en faveur de B-F Vallorbe 5764/1097
04.05.1956 013-154785	(C) Canalisation(s) d'eau ID.013-2004/001191 en faveur de DDP Vallorbe 5764/1160 en faveur de B-F Vallorbe 5764/1164
04.05.1956 013-154786	(C) Superficie ID.013-2010/000851 en faveur de Confédération Suisse, département militaire fédéral, Berne
21.03.1957 013-119966	(C) Canalisation(s) câbles ID.013-2004/001200 en faveur de DDP Vallorbe 5764/1160

16.07.1975 013-149432

en faveur de B-F Vallorbe 5764/1164
(D) Passage général ID.013-2010/000770
à charge de B-F Vallorbe 5764/1374
à charge de B-F Vallorbe 5764/1716

Charges foncières

Selon le registre foncier

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

Exercices des droits

Servitude, Canalisation(s) La Confédération a construit une installation militaire.
d'eau, ID.013-2004/001191

Le propriétaire confère à la Confédération le droit de maintenir et d'entretenir cette installation nécessaire à la défense nationale. Ce droit comprend également le droit d'accès à l'installation et celui de construire éventuellement des conduites et lignes jusqu'à l'installation.

Tous les frais résultant de la construction, de l'entretien et de l'exploitation ainsi que ceux provoqués par des modifications ou une nouvelle construction sont uniquement supportés par la Confédération. Cette dernière est responsable de la construction, de la modification, de l'entretien, de la suppression et du contrôle de l'installation.

Selon plan ci-joint.

Servitude, Canalisation(s) Le propriétaire confère à la Confédération le droit de maintenir et d'entretenir cette installation nécessaire à la
câbles, ID.013- défense nationale. Ce droit comprend également le droit d'accès à l'installation et celui de construire
2004/001200 éventuellement des conduites et lignes jusqu'à l'installation.

Tous les frais résultant de la construction, de l'entretien et de l'exploitation ainsi que ceux provoqués par des modifications ou une nouvelle construction sont uniquement supportés par la Confédération. Cette dernière est responsable de la construction, de la modification, de l'entretien, de la suppression et du contrôle de l'installation.

La situation ressort du plan ci-joint.

Servitude, Canalisation(s) Selon teinté en vert sur le plan ci-joint.
d'égouts, ID.013-
2009/000507

Servitude, Passage Passage à pied et pour tous véhicules et toutes canalisations, largeur 3 mètres.
général, ID.013-
2010/000770

Assiette : Selon teinté jaune sur le plan ci-joint.

Mod. RF 171'749 du 03.06.1987 : Introduction de p. 1108 comme fonds dominant.

Exercice : Le fonds dominant acquiert par les présentes le droit d'utiliser, avec les autres bénéficiaires de dite servitude, le chemin teinté en jaune au plan de servitude, sur toute sa longueur.

Dans l'éventualité où l'accès au fonds dominant, parcelle 1108, aurait lieu à un autre point que celui qui existe actuellement au bas du chemin, il appartiendra aux propriétaires du fonds dominant d'aménager à leurs frais exclusifs le ou les accès nécessaires.

Les propriétaires du fonds dominant devront, dans cette éventualité, remettre à leurs frais les lieux en état après travaux.

Il est expressément convenu entre propriétaires du fonds dominant et du fonds dominant et servant que les frais d'entretien et de réfection du chemin objet de la présente servitude seront à l'avenir répartis entre :

"la parcelle 1108 de Vallorbe, pour 2/11 (deux onzièmes) ;

"la parcelle 1374 de Vallorbe et les autres fonds dominants de dite servitude, pour le surplus.

Tous litiges pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution de la présente servitude seront tranchés par un Tribunal arbitral de trois membres, conformément au Concordat sur l'arbitrage.

voir contrat et plan annexé.

Servitude, Superficie,

ID.013-2010/000851

Servitude, Superficie,

ID.013-2010/000855

La confédération a le droit de construire sur le fonds asservi, tous éléments de barricade servant de barrage anti-chars. Ce droit comprend celui pour d'accès, d'utilisation et d'entretien du barrage et de ses artifices. Voir plan ci-joint.

Servitude, Passage à pied, Passage à pied de 1m. de large. Il figure sur le plan cadastral ci-joint.

ID.013-2010/000888

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:

Non affiché

Numéro de radiation:

Non affiché